



**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES  
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à l'approbation d'un avenant au lot n° 5 « PEINTURE » du marché  
de travaux de réfection de façade, mise en conformité et sécurité des  
différentes installations au Golf de Moliets-et-Maâ**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 9 relatif aux travaux de réfection de la façade Est et à la mise en conformité et sécurité de différentes installations du golf de Moliets et son avenant,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 24 janvier 2023 relative à l'attribution de sept lots du marché de travaux de réfection de façade, mise en conformité et sécurité des différentes installations au Golf de Moliets-et-Maâ, dont le lot n° 5 « PEINTURE » à l'entreprise MORLAES pour un montant de 15 945,73 € HT,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution du lot n° 5, des travaux doivent être supprimés et qu'en revanche, il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires consistant à peindre le bar du restaurant,

VU la proposition de la SATEL en date du 24 juillet 2023,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant au lot n° 5 du marché de travaux, attribué à l'entreprise MORLAES, dont le siège est situé 315 avenue Léon Blum à TARTAS (40400), selon les caractéristiques suivantes :

**• Objet de l'avenant :**

**• Nature des travaux à supprimer :**

- Prestations de peinture sur des ouvrages bétons existants et des ouvrages bois, soit une moins-value de 6 132,50 € HT



- **Nature des prestations complémentaires :**

- Prestations de peinture sur les partie haute et basse du bar du restaurant, soit une plus-value de 1 200,00 € HT

- **Incidence financière sur le montant du marché : - 4 932,50 € HT**

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer pour le marché susvisé l'avenant et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 27 JUIL 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON